

Questions orales

ce militaire impériale. Ensuite, personne ne devrait être privé de l'usage de sa propriété sinon selon les règles normales du droit.

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale et historique de protéger les intérêts de nos premiers peuples: les discours creux n'empêcheront ni les bang supersoniques, ni les lancements de bombes vers les 30 cibles tactiques établies dans la région, ni la radiation émanant des bombes guidées au laser. Je demande donc au ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Cadieux) d'insister auprès de ses collègues pour que les accusations contre les 38 Innu soient retirées et d'établir un moratoire sur cette invasion du pays des Innu jusqu'au terme de l'étude environnementale et jusqu'à ce qu'il ait négocié de bonne foi avec les Innu.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE PRODUITS TOXIQUES DANS LA SHAWINIGAN—LA CONNAISSANCE DES ÉVÉNEMENTS PAR LE MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Sept mille cinq cent litres d'huile contaminée au BPC ont été déversés dans la rivière Shawinigan à 16 h 30 mardi. Le ministère de l'Environnement du Québec a été informé de ce déversement à 19 h 30 mardi. Le ministre de l'Environnement du Canada n'a rien su de ce déversement avant la période des Questions orales hier, à 14 h 15.

Lorsque le ministre de l'Environnement a été informé de ce déversement, la nappe d'huile s'étendait sur une trentaine de kilomètres.

Au moment même de notre débat de mardi soir, monsieur le Président, où le ministre déclarait à la Chambre que ces déversements de pétrole et de produits toxiques étaient ses «priorités numéro un», la nappe d'huile se répandait à Shawinigan et il n'en savait absolument rien.

Le ministre peut-il expliquer ce manque de compétence de sa part et de son ministère?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux confirmer une partie des informations qui viennent d'être mentionnées par le chef de l'opposition.

En effet, le ministère fédéral que je dirige n'a pas reçu de notification de l'occurrence de ce déversement et vous savez que la Loi de protection de l'environnement cana-

dienne exige qu'une compagnie qui se voit victime ou auteur d'un déversement doit immédiatement aviser le ministère fédéral de l'Environnement et cette obligation n'a pas été remplie. C'est uniquement par la voie des médias publics que nous avons appris hier midi ce déversement et j'ai demandé à mes fonctionnaires d'examiner la possibilité d'entreprendre des poursuites pour sanctionner cette violation des dispositions de la Loi.

Cependant, j'ai tout de suite envoyé sur les lieux des inspecteurs qui sont sur place. Nous avons communiqué avec les services de santé à Ottawa et nous avons eu des échantillons légaux de l'eau de la rivière pour nous convaincre, ce qui est la situation, d'après les services de santé du gouvernement fédéral, que l'eau n'est pas dangereuse. En même temps, les opérations de pompage sont en cours. J'ai communiqué hier soir avec ma collègue, M^{me} Bacon, ministre de l'Environnement du Québec. Nous travaillons en étroite coopération et la situation est sous contrôle.

LES MESURES D'URGENCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, mieux vaut tard que jamais!

Le ministre a déclaré l'autre soir qu'il ne fondait les décisions de ses politiques que sur des faits concrets. Voici quelques faits:

D'abord, c'est la deuxième fois en quatre mois qu'un déversement de produits toxiques a lieu à cette usine. C'est un fait aussi qu'un document interne d'Environnement Canada a nommé la Consolidated Bathurst comme l'une des compagnies les plus polluantes au Canada. C'est un fait aussi que le ministre, ici, est responsable de la protection de l'environnement. C'est aussi un fait qu'il n'était pas au courant d'un déversement de produits toxiques alors qu'il aurait dû l'être.

Donc, quelles mesures d'inspection—pas au dernier moment, mais permanentes—existe-t-il afin d'éviter qu'une telle catastrophe ne se reproduise ailleurs au pays? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas un mécanisme en place pour être informé d'un tel déversement aussitôt qu'il se produit?

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la loi qui a été adoptée par ce Parlement à l'instigation du gouvernement que dirige M. Mulroney en juin dernier prévoit que nous pouvons réglementer l'usage de certains produits toxiques, tous les produits toxiques qui sont prioritaires, y compris le BPC dont le déversement est visé dans l'affaire de la Shawinigan. J'ai demandé à mes fonctionnaires, à la lumière des rapports que nous obtiendrons des inspecteurs, d'examiner la possibilité d'intenter des poursuites dans ce cas.